Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260629-2026_044-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

N° 2026-044

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 18 juin 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Annie LE GUEN, Hervé LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, David MASSON, Matthieu MERCEUR, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Sylvie LE LOUARN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERGOT

OBJET : Attribution des subventions aux associations 2026

Comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'attribution et du montant des subventions qui constituent la contribution financière de la commune :

- Soit aux activités de mission d'intérêt général menées par des associations, locales ou non ;
- Soit aux associations assurant des animations et des activités dans les domaines culturels, socio-culturels, sportifs, d'animations ou de loisirs.

La commission finances propose d'attribuer les subventions comme suit :

Intitulé de l'association	Montant de la subvention 2026
Associations locales	**7 500 €**
Amicale des Parents d'Elèves	1 000 €
Association Sportive (Foot)	750 €
Comité de Jumelage	250 €
Association de chasse St Yves	400 €
Coat-Méal VTT	250 €
Gym Tonic	250 €
Union Locale des Anciens Combattants	50 €
Festicoat	2500 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260629-2026_044-DE

Ty Loustik	400 €
Yatouzik - Bourg-Blanc	200 €
Bois du Miel	250 €
Coat Redek	250 €
Trico Coat	200 €
Club des Violettes	350 €
Le Tipi des Wapitis	400 €
Social - secours - assistance	***1 000 €***
ADAPEI	100 €
ADMR	500 €
Amitiés Madagascar Bretagne	250 €
Secours Catholique	100 €
Solidarité Paysans du Finistère	50 €
Sport - loisirs - culture	**200 €**
ASSO sportive collège des abers	150 €
Patin club de Plouguin	50 €
Divers	**1008 €**
APE - Arbre de Noël (8 € par enfant)	1 008 €
TOTAL	**9 708 €**

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessus présentées et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches en application de cette décision.

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 29 juin 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870